



République de Guinée Equatoriale



Système des Nations Unies

# **CADRE D'ASSISTANCE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (UNDAF)**

**FEVRIER 2007**

## **TABLE DES MATIERES**

**RESUME EXECUTIF**

**PREAMBULE**

**RESUME DE LA MATRICE DE L'UNDAF**

**SECTION 1: INTRODUCTION**

**SECTION 2: RESULTATS DE L'UNDAF**

**SECTION 3: ESTIMATION DES RESSOURCES**

**SECTION 4: MECANISMES DE COORDINATION DE MISE EN ŒUVRE**

**SECTION 5: MECANISMES DE SUIVI ET EVALUATION**

**MATRICES**

- UNDAF
- SUIVI ET EVALUATION

**ANNEXES**

- ABREVIATIONS
- PARTICIPANTS AU PROCESSUS DE L'UNDAF
- CHRONOGRAMME DU PROCESSUS ET PLAN D'ACTION

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le Cadre d'Assistance au Développement des Nations Unies (UNDAF) en Guinée Équatoriale pour la période 2008-2012 délimite et concrétise les options stratégiques du Système de Nations Unies (SNU) dans sa contribution au relèvement des défis et à la réalisation des priorités nationales.

Les résultats articulés et hiérarchisés dans la matrice de l'UNDAF (voir le résumé à la page 6) sont fondés sur l'interrelation entre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), les politiques et les plans de développement nationaux (entre autres, le Plan de Développement Économique et de Lutte contre la Pauvreté pour la période 2007-2020, le Plan National pour le Développement de l'Éducation Pour Tous (EPT), le Programme National de Lutte contre le VIH/SIDA et les IST, la Politique Nationale de la Promotion de la Femme, le Programme de Bonne Gouvernance) et les secteurs de coopération identifiés dans le Bilan Commun de Pays (CCA).

Ce cadre stratégique est le résultat d'un processus conjoint entre les Agences de Nations Unies, le Gouvernement de Guinée Équatoriale, la société civile et les autres partenaires. Depuis novembre 2004, ont eu lieu de nombreux ateliers et rencontres, ont été créés des comités spécifiques et été établies des dynamiques de travail conjointes avec le Gouvernement et les principaux partenaires dans l'exercice d'initiatives menant à un meilleur développement.

Concrètement, le SNU en Guinée Équatoriale a choisi comme secteurs d'intervention préférentiels pour contribuer aux priorités nationales, conformément aux cadres de référence des OMD et de la Déclaration du Millénaire, les quatre suivants : (1) Réduction de la pauvreté ; (2) Accès aux services sociaux de base ; (3) Équité de genre; et (4) Promotion de la bonne gouvernance. Dans chacun de ces secteurs, il a été formulé des résultats spécifiques à différents niveaux pour la réalisation effective desquels les agences du SNU développeront diverses activités.

Ce processus a facilité l'identification de potentiels projets et programmes conjoints entre diverses Agences et fonds du SNU, ainsi que l'établissement de mécanismes plus effectifs de coordination tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système.

La formulation spécifique des résultats à atteindre dans les différents niveaux de la matrice a été effectuée en suivant les paramètres de référence de l'approche des droits humains, et en accordant une prépondérance spéciale aux composants transversaux de la perspective de genre et de l'impact différentiel du VIH/SIDA

En complément, il été conçu une matrice de suivi et évaluation, grâce à laquelle pourra être mis à jour et adapté ce cadre de référence stratégique et vérifier le degré de réalisation des objectifs fixés.

En définitive, cet UNDAF, le premier à avoir été élaboré en Guinée Équatoriale, suppose un saut important tant qualitatif dans la coordination et l'harmonisation des différentes activités de projets et de programmes développés par les diverses agences du SNU, que dans l'orientation stratégique de ces dernières pour une meilleure et plus grande contribution aux efforts nationaux en vue de répondre aux besoins prioritaires et relever les défis qui se posent au pays.

## **PRÉAMBULE**

Dans le but de faire face aux défis du développement dans le Pays, les Agences du Système des Nations Unies en Guinée Équatoriale, ont initié un processus de réflexion conjointe, travail partagé, en appui et collaboration étroite avec le Gouvernement de la Guinée Équatoriale, pour assister le Gouvernement dans l'élaboration d'un agenda qui soutient la réalisation du développement, l'équité, et qui améliore les conditions de vie et le bien-être de tous les Equatoguinéens.

Le résultat de cet effort a été le Cadre d'Assistance du Système des Nations Unies pour le Développement (UNDAF) en Guinée Équatoriale 2008-2012, lequel établit les secteurs d'assistance et les résultats attendus de ces derniers. Ces grands secteurs d'assistance sont déterminés en fonction des priorités nationales à long terme, et des avantages comparatifs des interventions du Système des Nations Unies en Guinée Équatoriale.

L'équipe de Pays du SNU considère que ce document est très important comme cadre de référence pour améliorer l'efficacité de l'assistance pour le développement. De même, il le considère crucial comme instrument orientatif pour les efforts d'appui au pays afin que celui-ci s'achemine vers un développement équitable permettant la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et des autres compromis dans le cadre des Nations Unies.

La Guinée Équatoriale comme beaucoup de pays du monde, a signé la Déclaration du Millénaire s'engageant ainsi, conformément à sa résolution, à faire de la réalisation des OMD d'ici 2015, le but majeur de son Plan national de développement économique et de lutte contre la pauvreté à l'Horizon 2020.

## RESUME DE LA MATRICE DE L'UNDAF

### Pauvreté et Développement Économique

#### PRIORITE NATIONALE 1

Amélioration des conditions de vie de la population

#### EFFET UNDAF 1

A l'horizon 2012, le nombre de personnes qui vivent sous le seuil de la pauvreté est substantiellement réduit

#### Effets de Programme Pays

1. La Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté formulée, adoptée et appliquée avec efficacité
2. Les Institutions Nationales coordonnent, mettent en oeuvre, contrôlent et évaluent la stratégie de réduction de la pauvreté de manière effective
3. Les structures et les mécanismes du développement agricole et de la pêche répondent adéquatement aux nécessités alimentaires de la population en tenant compte de la protection de l'environnement

### Services Sociaux de Base

#### PRIORITE NATIONALE 2

Améliorer le niveau de santé, éducation, eau potable et assainissement de l'environnement (PADGE 2001-2010).

#### EFFET UNDAF 2

Le niveau d'utilisation d'une offre adéquate des services sociaux de base de qualité accru de manière significative

#### Effets de Programme Pays

1. l'Accès à des services d'éducation de base de qualité, accru de manière significative
2. la Disponibilité de services essentiels de santé de qualité accrue de manière significative

### Équité de Genre

#### PRIORITE NATIONALE 3

Renforcement des mécanismes institutionnels étatiques et des organisations de la société civile pour la promotion et la protection des droits des femmes.

#### EFFET UNDAF 3

Les droits de la femme et de l'enfant sont exercés avec efficacité par les institutions nationales

#### Effets de Programme Pays

1. Le Cadre Juridique et les mécanismes institutionnels étatiques et de la société civile pour la protection des droits de la Femme et l'Enfant opérationnels
2. Les mécanismes de protection et promotion des droits de l'enfant établis et opérationnels

### Bonne Gouvernance

#### PRIORITE NATIONALE 4

Réforme de la fonction publique et renforcement des capacités nationales

#### EFFET UNDAF 4

Les capacités des institutions de l'état et de la société civile améliorées dans leur exercice et efficacité de manière significative

#### Effets de Programme Pays

1. le Système National de Programmation, Suivi et Évaluation des investissements publics opérationnels
2. Le secteur du commerce dispose des conditions nécessaires pour le développement effectif des activités économiques
3. l'Accès des Collectivités Locales aux ressources et à la prise de décision amélioré substantiellement
4. La législation en vigueur est appliquée de manière effective et en accord avec les droits humains
5. Les capacités nationales en matière de gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement sont renforcées dans les domaines de l'eau, des sols, des forêts et de la gestion de l'assainissement et des déchets.

## SECTION 1: INTRODUCTION

En accord avec les directives du Secrétaire Général (SG) des Nations Unies (NU) en ce qui concerne la Réforme de l'organisation, l'équipe Pays des Nations Unies et le Gouvernement de LA Guinée Équatoriale ont décidé d'harmoniser les cycles de programmation à partir 2008.

Dans une première phase, une délégation de l'équipe Pays (PNUD, OMS, UNFPA) du Système des Nations Unies (SNU) a pris part en novembre 2004 à un séminaire d'orientation sur l'application du CCA/UNDAF qui a eu lieu à Pretoria pour les pays francophones. En Guinée Équatoriale, le processus proprement dit du CCA/UNDAF a été initié en avril 2004, avec la mission de consultation de l'Équipe d'Appui Technique (EAT) d'UNFPA d'Addis Abeba. Du 04 au 08 avril 2004, a eu lieu un atelier d'orientation présidé par le Vice-ministre des Affaires Étrangères du Gouvernement de Guinée Équatoriale. Dans cette rencontre, les membres des Agences du SNU se sont réunis avec les responsables nationaux du Gouvernement (Secrétaires Généraux, Directeurs et autres experts nationaux) et avec la participation des ONGs. Le but de cette rencontre a été d'informer sur :

- la réforme du SNU
- le processus et le contenu du CCA/UNDAF
- l'application des Droits Humains dans le CCA
- l'application de l'approche genre dans le CCA
- l'importance de faire une programmation orientée vers les résultats (RBM ou GOR) et
- la nécessité de créer au niveau national une base intégrée de données multisectorielles.

L'atelier a permis d'établir les bases d'un consensus provisoire sur les problèmes prioritaires de développement du pays.

Du 09 au 12 avril 2005, a eu lieu à Luba un nouvel atelier pour élaborer le Bilan Commun de Pays (CCA), établir un ensemble d'informations ainsi qu'une première analyse des causes et des capacités des protagonistes. Le résultat de cet atelier, considéré comme base pour le suivi des travaux relatifs au CCA, a rassemblé les principaux problèmes et les défis posés à la Guinée Équatoriale face à son futur plus immédiat.

Dans une seconde phase, il a été créé un comité technique multisectoriel pour la finalisation du document du CCA, en comptant avec l'appui d'un consultant international et de trois consultants nationaux. Le rapport de ce groupe de consultants, une fois analysé par l'équipe Pays des Nations Unies, a été envoyé au Comité de Lecture des Nations Unies ; postérieurement, les commentaires reçus ont été intégrés et document transmis aux responsables des différents ministères sectoriels par le biais du Ministère des Affaires Étrangères. Une fois rédigée la version finale du rapport, le Gouvernement a organisé, en septembre 2006, un atelier national de validation sous la présidence du Secrétaire Général du Ministère des Affaires Étrangères.

Avec la disponibilité du document du CCA, l'équipe Pays a sollicité et obtenu l'appui de l'UNSSC de Turin pour entamer le processus d'élaboration du document de l'UNDAF. Avec l'équipe d'appui de l'UNSSC et à l'invitation du gouvernement, a eu lieu un premier atelier sur le processus UNDAF dans la salle des réunions du Ministère des Affaires Étrangères, présidé par le Directeur des Organismes Internationaux, et avec la participation de personnel tant du SNU, que des directeurs généraux de différents ministères ainsi que de membres d'ONG.

Cette rencontre a permis d'obtenir un consensus sur la méthodologie et les instruments de travail et d'identifier et préciser les priorités nationales et les effets UNDAF.

Postérieurement, ont eu lieu divers ateliers du Comité Technique chargé de formuler une proposition initiale de la matrice et du document UNDAF.

## **SECTION 2 RÉSULTATS DE L'UNDAF**

Le SNU en Guinée Équatoriale a choisi comme secteurs d'intervention préférentiels pour contribuer aux priorités nationales, et dans le cadre de référence des OMD et de la Déclaration du Millénaire, les quatre suivantes : (1) Réduction de la pauvreté ; (2) Accès à des services sociaux de base ; (3) Équité de genre et droits de l'enfant ; (4) Promotion de la Bonne Gouvernance. Dans chacun de ces secteurs, il été formulé des résultats spécifiques à différents niveaux pour la réalisation effective desquels les agences du SNU développeront diverses activités.

En complément à ces quatre secteurs, il a été identifié des thèmes transversaux comme les droits humains, le genre, le VIH/SIDA, la protection de l'environnement et la production de données.

### **2.1 Réduction de la Pauvreté<sup>1</sup>**

En 10 ans (1996-2006), l'économie guinéenne s'est multipliée par 35, en passant d'un PIB nominal de 140 millions de francs cefas à 4.975,80 millions de francs cefas en 2006. Cette croissance s'est traduite par un important accroissement de l'indice de développement humain, qui est passé de 0.483 en 1995 à 0.655 en 2003. Cette croissance exceptionnelle est due au développement de l'exploitation pétrolière à partir de 1995. En effet, en 2006, 94% du PIB vient du secteur pétrolier.

Toutefois, cette croissance de l'économie ne paraît pas s'être traduite par une réduction proportionnelle de la pauvreté. La moyenne des personnes qui vivent dans la pauvreté extrême (moins d'un dollar par jour) entre 1994 et 2001 est de 67% de la population totale ; dans la zone rurale elle s'élève à 70% et dans la zone urbaine elle atteint 60%.

La contribution de l'agriculture, la pêche, la sylviculture et les autres secteurs non pétroliers ne cesse pas de diminuer, et la même tendance affecte les recettes de la population. À ceci s'ajoute l'existence d'une inflation élevée induite par la production du pétrole, et affectant spécialement le pouvoir d'achat des groupes les plus pauvres.

Les conclusions du rapport national sur l'évaluation des OMD en 2005 identifient les défis suivants à dépasser pour réduire la pauvreté d'ici l'année 2015 : (i) le manque d'une politique nationale de population et d'un profil de pauvreté complique l'élaboration d'une stratégie de réduction la pauvreté, (ii) le manque d'enquêtes spécifiques comme celles de Démographie et de Santé (EDS), de consommation des ménages, socio-culturelles, (iii) l'exécution insuffisante des politiques et programmes sociaux (santé, éducation, habitat, eau et assainissement), (iv) le manque d'un plan de développement des ressources humaines nationales par rapport aux besoins des différents secteurs, (v) l'insuffisante production nationale d'articles de première nécessité et aliments de base, et (vi) l'investissement insuffisant dans le secteur agricole (agriculture pêche, élevage).

---

<sup>1</sup> Los datos citados en este apartado proceden del Diagnóstico Estratégico del Plan de Desarrollo Económico y Lucha contra la Pobreza, 2006, Ministerio de Planificación, Desarrollo Económico e Inversiones Públicas.

Avec le souci de réduire la pauvreté au niveau national, le Gouvernement de la Guinée Équatoriale est entrain d'élaborer un Plan de Développement Économique et de Lutte contre la Pauvreté pour la période 2007-2020. Les lignes directrices de ce Plan seront fondées sur le Diagnostic Stratégique effectué à cet effet en 2006.

Comme objectif du Gouvernement, fixé dans le Plan d'Action de Développement 2001-2010, l'amélioration du niveau et de la qualité de vie de la Population équatoguinéenne à travers la réduction de la pauvreté, et aussi comme Objectif 1 des OMD et répondant au problème numero 2 de l'analyse du CCA, l'Équipe du SNU en Guinée Équatoriale s'est fixée en outre comme Effet Direct de l'UNDAF le suivant : **"Pour l'horizon 2012, le nombre de personnes qui vivent sous le seuil de la pauvreté est substantiellement réduit"**.

Pour atteindre ce résultat UNDAF, le SNU en Guinée Équatoriale focalisera sa contribution dans la réalisation des 3 Effets Directs de Programme Pays avec leurs Produits correspondants :

1. La Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté formulée, adoptée et appliquée avec efficacité.

Afin d'atteindre ce résultat, les agences du SNU devront obtenir des produits en rapport avec la production de données, l'intégration des services sociaux de base dans les plans nationaux de développement et de lutte contre la pauvreté, l'évaluation du coût des programmes sectoriels, et le développement du tourisme.

2. Les Institutions Nationales coordonnent, mettent en oeuvre, contrôlent et évaluent la stratégie de réduction de la pauvreté de manière effective.

Les agences du SNU contribueront à la réalisation de ce résultat par l'appui à la disponibilité de plans tant de renforcement des capacités nationales des secteurs sociaux que de suivi et évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté.

3. Les structures et les mécanismes le développement agricole et de la pêche répondent adéquatement aux besoins alimentaires de la population en tenant compte de la protection de l'environnement

Les agences du SNU centreront leurs contributions sur la restructuration de l'INPAGE, l'accès à des produits agricoles nationaux et l'utilisation de manière effective du système d'information statistique agricole, d'élevage et de pêche.

## **2.2 Accès aux services sociaux de base**

Selon le CCA, le taux brut de scolarisation est de 89%, toutefois, la qualité des services éducatifs demeure basse, ce qui explique que le taux de scolarisation nette est de 51%, avec des disparités croissantes entre les garçons et les filles au fur et à mesure que s'élèvent les niveaux éducatifs. Cette situation a pour causes les phénomènes de redoublement, l'âge trop élevé de certains élèves et la désertion scolaire dans les niveaux d'enseignement primaire et secondaire qui affecte particulièrement les filles. D'autre part, 51.5% du personnel enseignant de l'enseignement primaire n'a pas la qualification professionnelle requise.



Pour améliorer cette situation, le Gouvernement a mis en place le Plan National pour le Développement de l'Éducation Pour Tous (EPT), qui est conçue comme le Programme Stratégique Éducationnel de la Guinée Équatoriale, orienté sur une perspective à long terme (2015).

En ce qui concerne les services de santé, le CCA a souligné la persistance d'indicateurs alarmants par rapport à la mortalité infantile (93 pour 1000) et maternelle (352 pour 100.000 naissances vivantes), la prévalence du VIH (7.2% de la population sexuellement active), la haute incidence du paludisme (330.1 pour 10.000 habitants<sup>7</sup>) et des autres maladies endémiques ainsi que la basse couverture vaccinale<sup>2</sup> actuelle pour les maladies cibles du Programme Élargi de Vaccination - PEV - (32'3% pour le vaccin contre la rougeole, 34% pour la tuberculose - BCG -, 32% pour la diphtérie, le tétanos et la coqueluche - Dtp3- et 40% pour la poliomyélite).

Devant cette situation, le Gouvernement en collaboration avec les partenaires au développement a mis en oeuvre différentes actions, comme le renforcement des programmes de la santé de la mère et de l'enfant, y compris la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant.

La réponse nationale en matière de lutte contre le VIH/SIDA a enregistré plusieurs actions : la création du Conseil National de la Lutte contre le SIDA, l'approbation du Plan multisectoriel de lutte contre le VIH/SIDA, l'acquisition et la distribution d'Anti Retro Viraux (ARV), la promulgation d'une Loi de Protection des Droits des PVVIH, la publication du Décret 107/2006 et la mise en œuvre du Projet de Renforcement des capacités institutionnelles de Lutte contre le VIH/SIDA financé par le Fonds Mondial.

En outre, ont été développées des actions relatives à la lutte contre les grandes endémies : paludisme, onchocercose, tripanosomiase, tuberculose, infections diarrhéiques, etc. Il est attendu une amélioration importante du secteur santé avec la nomination récente de plus de 300 fonctionnaires comprenant des médecins, des infirmiers, des auxiliaires et personnels chargés de la gestion et de l'administration hospitalière, distribués dans tous les établissements sanitaires du pays.

Dans le cadre de son appui pour l'atteinte de la priorité nationale consistant à améliorer les conditions de vie de la population à l'horizon 2015, et pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement numéros 2, 4, 5 et 6, le SNU s'est engagé à obtenir pendant la période de sa coopération entre 2008 et 2012, l'effet UNDAF suivant : **"Le niveau d'utilisation d'une offre adéquate des services sociaux de base de qualité accru de manière significative"**.

1. En ce qui concerne l'amélioration des services d'éducation de base, il a été formulé l'effet suivant : "l'accès à des services d'éducation de base et du secondaire de qualité, augmenté de manière significative". Pour atteindre cet effet, les actions suivantes seront mises en œuvre: (i) le renforcement de l'éducation préscolaire ; (ii) l'appui à la réforme du système éducatif ; (iii) le développement de l'éducation à la vie familiale en milieu scolaire ; (iv) l'amélioration de la qualité de la vie dans l'environnement scolaire ; et (v) l'appui à la promotion de la scolarisation complète des filles.

<sup>7</sup> Bulletin épidémiologique MINISABS

<sup>2</sup> OMS, unicef, Informe combine PAV 2001, la Guinée Équatoriale

2. le SNU offrira également son appui pour améliorer la qualité et l'accessibilité des services de santé de base. Son principal centre d'attention sera de favoriser "l'augmentation de la disponibilité des services essentiels de santé de qualité de manière significative".

Les agences du SNU contribueront à la réalisation de ce résultat, d'une part, par i) l'amélioration dans la prestation de services de santé sexuelle et de la reproduction, ii) la prévention de la transmission du VIH de la Mère à l'enfant, iii) l'information sur le VIH/SIDA, iv) la mise en place de Centres de Dépistage et d'orientation sur le VIH/SIDA, v) la vaccination, vi) la prise en charge intégrée des maladies prédominantes de l'enfance, vii) la promotion des bonnes pratiques de santé, viii) le renforcement de la lutte contre les grandes endémies, ix) l'appui aux enfants orphelins et enfants vulnérables pour cause de VIH/SIDA, et x) le renforcement des capacités nationales et du cadre institutionnel de prévention et de lutte contre les maladies.

### **2.3 Equité de genre et droits des enfants**

Il n'existe officiellement pas de discrimination en Guinée Équatoriale. Toutefois, les discriminations sociales sont notoires à cause de l'influence de la culture traditionnelle. Cela explique le peu de présence féminine dans les sphères du pouvoir. Dans le Gouvernement, les femmes représentent 10% de l'ensemble des ministres, 14% du pouvoir législatif, et à peine elles sont visibles dans le pouvoir judiciaire.

Les femmes ne connaissent pas leurs droits et n'ont pas une information suffisante sur l'existence des lois en vigueur. Le nombre de cas de violence domestique augmente chaque jour, et la femme ne sait pas où aller pour obtenir une solution à ses problèmes et le manque de ressources financières complique son accès aux tribunaux.

D'autre part, on observe une insuffisante adaptation et application du contenu des conventions internationales dans la législation interne, en particulier la Convention des Droits de l'Enfant.

Pour pallier ces problèmes, le Gouvernement a mis en oeuvre la Politique Nationale de la Promotion de la Femme à travers un Plan d'Action multisectoriel et un Code de la Famille et des Personnes. Les 4 axes stratégiques de base de ce Plan sont : (i) la consolidation du cadre juridique et institutionnel relatif à la protection des droits de la femme et l'accès aux instances de prise de décision ; (ii) la promotion de l'autonomie économique des femmes et la réduction de la pauvreté ; (iii) l'accès garanti des femmes aux services sociaux de base, la santé et l'éducation en particulier ; et (iv) la consolidation des mécanismes institutionnels de l'État et des organisations de la société civile pour la promotion et la protection des droits de la femme.

Pour garantir les droits de l'enfant, le Gouvernement a effectué des avancées comme : (i) la ratification de la Convention des Droits de l'Enfant, (ii) la création du Comité National des Droits de l'Enfant, (iii) l'adoption d'un plan national d'enregistrement des naissances et sa campagne correspondante, (iv) l'adoption de la Loi sur le Trafic Illicite des Migrants et la Traite des Personnes, (v) l'adoption du Plan National de Lutte contre le Trafic Illicite et l'Exploitation des Enfants, (vi) la promulgation d'arrêtés ministériels et circulaires d'interdiction du travail infantile, (vii) la formation des juges et magistrats sur les droits de l'enfant, et (viii) la sensibilisation des députés sur les droits et la pertinence de la création d'un cadre de participation des enfants.

Dans le but de contribuer à la réalisation de l'OMD 3 et en tenant compte du fait que la promotion de la femme contribue au bien-être des enfants, le SNU s'est engagé à atteindre l'Effet UNDAF suivant: "Les institutions nationales favorisent l'exercice effectif des droits de la femme et de l'enfant". Pour atteindre ce résultat, le SNU centrera sa contribution sur les domaines suivants :

1. Le Cadre Juridique et les mécanismes institutionnels étatiques et de la société civile pour la protection des droits de la Femme et l'Enfant sont opérationnels.

Les agences du SNU soutiennent l'adaptation et la mise en oeuvre du cadre juridique et institutionnel qui affecte les droits de la femme et de l'enfant, la création de mécanismes de réponse à la violence basée sur le genre, la mise en oeuvre du Plan National pour l'enfance, et la formation en matière de genre.

2. Les mécanismes de protection et promotion des droits de l'enfant établis et opérationnels.

Les agences du SNU s'engagent à fortifier les instruments de promotion et de protection des droits de l'enfant et d'améliorer le niveau de connaissance de ces droits par la population.

#### **2.4 Promotion de la bonne Gouvernance**

L'analyse menée dans le cadre du CCA en matière de gouvernance révèle l'existence d'une série de problèmes, comme :

- La faiblesse du cadre de développement socio-économique global comme cadre de référence définissant les actions prioritaires, les normes, procédures et méthodes transparentes et efficaces de gestion ;
- La capacité institutionnelle faible du système de programmation, suivi et évaluation des investissements publics ;
- L'insuffisance qualitative et quantitative des cadres nationaux à tous les niveaux de l'administration ;
- L'accès difficile aux fonds assignés aux programmes sociaux ;
- L'application insuffisante du cadre légal régulateur et de promotion de l'activité économique et commerciale ;
- L'application insuffisante de la Loi Régulatrice de l'Administration Locale ;
- L'insuffisante adaptation et application du contenu des conventions internationales dans la législation interne;
- L'insuffisante connaissance et appropriation des droits humains par la population en général;
- L'insuffisante gestion et protection de l'environnement, causée par (i) l'absence de textes d'application de la Loi sur l'Environnement, (ii) l'insuffisance de ressources humaines spécialisées et de moyens matériels et financiers pour les services du secteur, (iii) un manque de programmes de sensibilisation de la population, et (iv) le manque de systèmes de traitement des résidus toxiques.

Pour répondre à ces défis, le Gouvernement a adopté en 2000 un Programme de Bonne Gouvernance qui promeut les améliorations suivantes : (i) la démocratisation et l'intégration d'une culture des droits humains et de la liberté publique ; (ii) le renforcement de l'Administration publique et des capacités de gestion de l'économie nationale ; et (iii) la mise en place d'un processus de décentralisation avec l'approbation de la Loi sur l'Administration Locale.

En ce qui concerne la protection de l'environnement, plusieurs actions ont été menées dont : la délimitation des surfaces protégées pour davantage de cohérence avec les critères de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), le Programme spécial pour l'Aménagement, la Protection et la Conservation des espaces interurbains et le Projet pour la plantation d'arbres dans les villes.

Dans le cadre de l'UNDAF, le SNU dans le pays centrera son assistance au Gouvernement pour la promotion de la Bonne Gouvernance, et en cohérence avec l'Objectif du Millénaire pour Développement (OMD) numero 8 : **l'amélioration significative des capacités des institutions de l'État et de la société civile pour un fonctionnement efficace.**

Le SNU contribuera de manière prioritaire à la réalisation du résultat précédent au moyen d'interventions dans les domaines suivants :

1. Le Système National de Programmation, suivi et évaluation des Investissements publics est opérationnel.

Les agences du SNU orienteront leurs apports vers le renforcement des mécanismes et des structures pour le transfert et la gestion des fonds de cofinancement, et vers la formation des structures suivantes : organes de coordination intersectorielle, organe de coordination des ONG, les organes de planification, programmation, suivi et évaluation des investissements publics, et la Commission Nationale de Lutte contre la Corruption.

2. Le secteur du commerce dispose des conditions nécessaires pour le développement effectif des activités économiques, en particulier pour les groupes les plus vulnérables.

Les agences du SNU focaliseront leur appui dans le développement des capacités en matière d'aviation civile, d'intégration du pays dans le cadre intégré pour la promotion du commerce, et la formation en gestion et administration de petites et moyennes entreprises pour les femmes.

3. l'accès des Collectivités Locales aux ressources et à la prise de décision amélioré substantiellement.

Les agences du SNU promouvront de manière prioritaire les initiatives visant le développement des capacités des autorités des collectivités locales, d'organes mineurs, des techniciens d'appui et des ONGs de toutes les communes pour contribuer à la mise en oeuvre effective de la Loi sur l'Administration locale et le programme national de développement local.

4. La législation en vigueur est appliquée de manière effective et en accord avec les droits humains.

Les agences du SNU centreront leur contribution, d'une part, sur la formation du personnel de justice, des forces de l'ordre public, de la société civile, des parlementaires, et du personnel de la Commission Nationale des Droits Humains, pour promouvoir à travers cela l'application effective des droits humains et des normes et conventions internationales. D'autre part, la population sera informée et sensibilisée sur les lois et les procédures d'accès à la justice.

5. Les capacités nationales renforcées en matière de gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement dans les domaines de l'eau, du sol, des forêts et de la gestion et traitement des résidus toxiques.

Les agences du SNU soutiendront le Gouvernement dans l'élaboration d'instruments de gestion de l'environnement adaptés aux normes internationales, la sensibilisation de la population sur la gestion des ressources naturelles et sur les risques de la détérioration de l'environnement, l'amélioration de l'accès à l'eau potable, à l'assainissement de base et à la protection de l'environnement et dans la promotion de technologies et services énergétiques durables.

### **SECTION 3: ESTIMATION DES RESSOURCES**

### **SECTION 4 : MÉCANISMES DE COORDINATION ET DE MISE EN ŒUVRE**

La mise en oeuvre de cet UNDAF sera pilotée par le SNU en collaboration et coordination avec le Gouvernement et d'autres partenaires. À cet effet, sera créé un Comité de pilotage comprenant les chefs d'agences et les directeurs généraux directement concernés par les effets de programme des départements sectoriels. Le Comité se réunira périodiquement pour la concertation et la prise de décision conjointe sur tous les aspects stratégiques de l'assistance.

**Effet UNDAF 1 :** il est prévu d'identifier un projet conjoint d'assistance technique entre les agences du PNUD, UNFPA, UNICEF, OMS et la FAO, qui aidera les départements ministériels à élaborer leurs budgets annuels et appuiera le Ministère de la Planification, du Développement Économique et des Investissements Publics, et le Ministère des Finances et du Budget à intégrer les budgets sectoriels dans un seul budget national.

Il est aussi prévu de créer ou de réactiver le Groupe Thématique sur la pauvreté, conduit par le PNUD, qui travaillera essentiellement sur les aspects suivants :

1. Établissement d'un mécanisme de collaboration avec le Comité de Pilotage créé par le Gouvernement pour l'élaboration et la mise en oeuvre de la stratégie de développement et lutte contre la pauvreté.
2. Établissement de mécanismes de partenariat avec les autres donateurs dans le processus d'élaboration, de mise en oeuvre, de suivi et d'évaluation de la dite stratégie.
3. Établissement de mécanismes de coordination entre le SNU et le Fonds Social créé par le Gouvernement pour le financement des projets sociaux.

**Effet UNDAF 2 :** Les Agences des Nations Unies (UNFPA, UNICEF, OMS, PNUD, UNESCO) devront élaborer un plan de mise en oeuvre coordonné pour soutenir le secteur social dans la matérialisation des activités communes programmées dans l'UNDAF.

D'autre part, un système de consultation et de collaboration devra être établi avec les autres partenaires du secteur (UE, USAID, Ministères impliqués) afin de mobiliser des fonds, soutenir la mise en oeuvre des programmes et l'échange d'informations.

Pour cela seront établis:

- a. Les projets communs: Fond Global (SIDA, Paludisme et Tuberculose), UNFPA-OMS-UNICEF (développement des ressources humaines pour la santé).

- b. Groupes Thématiques:
  - b.1: Santé. Dans ce groupe thématique, les sujets suivants seront abordés avec leurs points focaux correspondants:
    - b.1.1: SIDA, paludisme et tuberculose
    - b.1.2: Suivi de la Feuille de Route pour la réduction de la mortalité maternelle.
    - b.1.3: Eau et assainissement de base.
    - b.1.4: Prévention et réponse aux épidémies.
  - b.2: Education (Agence leader: UNICEF). Dans ce Groupe Thématique, les sujets suivants seront abordés avec leurs points focaux correspondants:
    - b.2.1: Éducation pour les filles.
    - b.2.2: Éducation préscolaire.
- c. Les projets sociaux de l'UNDAF devront être soutenus avec le financement du Fonds Social du Gouvernement, ce pourquoi seront établis les mécanismes d'accès et de gestion efficaces de ce Fonds.

**Effet UNDAF 3 :** Pour la réalisation des effets programme et produits en rapport avec cet effet UNDAF, seront mis en œuvre des programmes entre les Agences du SNU et les autres partenaires avec la participation financière du Gouvernement à travers le Fonds Social.

D'autre part, comme programme conjoint il est prévu "la lutte contre la violence basée sur le genre".

En outre, il sera créé un Groupe Thématique "Genre", conduit par UNFPA, qui facilitera la coordination des activités interagenciales sur cette thématique.

**Effet UNDAF 4 :** Cet effet considère la possibilité d'exécuter **trois types de programmes conjoints**. D'abord, dans le cadre des droits humains, le PNUD conduira, avec UNICEF et avec l'appui de l'OACNUDH et du Centre Régional des Droits Humains de Yaoundé, un programme conjoint qui répond aux résultats de la matrice de l'Effet Direct 4.4, "la législation en vigueur est appliquée de manière effective et en accord avec les droits humains".

Il est prévu la création d'un Groupe Thématique de Droits Humains avec des mécanismes de coordination et de consultation avec tous les acteurs impliqués dans ce domaine.

Chaque **Groupe Thématique**, sera composé par le personnel technique désigné par les agences qui prennent part conjointement à la réalisation des produits de l'effet de programme de pays déterminé ainsi que par les points focaux des départements sectoriels et autres partenaires. Ces Groupes Thématiques seront chargés d'effectuer le suivi et la promotion des programmes communs et des stratégies conjointes de mise en œuvre. Chaque groupe élaborera et mettra en œuvre son plan annuel d'action, en cohérence avec l'UNDAF et en collaboration étroite avec les institutions, services techniques ou organisations nationales connexes (services publics, privés et d'autres de la société civile) et les partenaires. L'agence chef de chaque groupe thématique a été choisie sur la base de ses capacités et avantages comparatifs par rapport à l'effet de programme de pays déterminé.

## **SECTION 5 : MÉCANISMES SUIVI ET ÉVALUATION**

La gestion des programmes de l'UNDAF sera orientée vers les résultats, qui sont les effets et les produits prévus dans la matrice du cadre de l'assistance du SNU à la Guinée Équatoriale pour la période 2008 - 2012.

Le mécanisme de suivi et évaluation comprend un ensemble d'instruments et de dispositifs organisationnels qui fourniront l'enregistrement, la collecte, la transmission et l'analyse des données. Ainsi, en suivant les indicateurs élaborés, l'information utile sera disponible en permanence pour pouvoir mesurer les progrès des programmes, mettre à jour l'analyse de la situation socio-économique en Guinée Équatoriale et décider sur les ajustements requis pour obtenir les effets attendus de l'UNDAF. Ces données et informations serviront aussi pour l'évaluation à Mi parcours et à la fin. Pour faciliter le transfert des compétences, il sera recherché que le système de suivi et évaluation soit le plus concordant possible avec le processus national de suivi et évaluation existant ou permette la mise en œuvre de celui-ci.

La collecte des données utilisera le mieux possible les sources et les mécanismes nationaux existants. Pour les indicateurs qui ont besoin d'enquêtes spécifiques, le SNU soutiendra le Gouvernement pour qu'il puisse les organiser.

Périodiquement, seront organisées des visites conjointes (SNU, Gouvernement et autres partenaires) de supervision sur le terrain.

Les groupes thématiques sont responsables la collecte et de l'analyse des données que permettent de suivre les progrès et les avancées dans la réalisation des activités et des produits des effets correspondants de l'UNDAF ; ils produiront des rapports trimestriels et les remettront au Comité de pilotage.

Chaque année, sera organisée une révision annuelle du programme d'assistance. L'évaluation à mi parcours et l'évaluation finale seront respectivement effectuées pendant le premier trimestre de la troisième année et le dernier trimestre de la cinquième année.

Pendant l'élaboration de l'UNDAF, il a été identifié une série de risques qui pourraient significativement affecter la réalisation des résultats prévus. Si ces risques n'étaient pas contrôlés, prévus ou contrecarrés, les effets et les produits attendus pourraient ne pas être atteints.

## MATRICES

## MATRICE DU CADRE D'ASSISTANCE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (UNDAF) 2008-2012

PRIORITÉ NATIONALE : AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DE LA POPULATION				
EFFET UNDAF 1 : POUR L'HORIZON 2012, LE NOMBRE DE PERSONNES QUI VIVENT SOUS LE SEUIL DE LA PAUVRETÉ EST SUBSTANTIELLEMENT RÉDUIT. Indicateurs :				
OMD 1: ERRADIQUER LA PAUVRETÉ EXTRÊME ET LA FAIM				
Effet du Programme Pays	Produits	Système des Nations Unies	Autres Partenaires	Ressources
<b>Effet 1.1 :</b> La Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté formulée, adoptée et appliquée avec efficacité.	<b>1.1.1</b> Système national de collecte et traitement de données statistiques et sociodémographiques et économiques fiables, incluant les données sur la situation des enfants, installé et fonctionnel.	<b>UNFPA</b>  UNDP UNICEF OMS	MINIPLAN / Direction des Statistiques et Comptes Nationaux  Fonds Social	UNFPA (0.5 million USD de Fonds réguliers et 0,5 million USD de Fonds Multi-bi)  UNDP US 150,000 de fonds réguliers  UNICEF 350,000 USD OMS 100.000 \$
	<b>1.1.2</b> Des composantes santé, genre, éducation de base et VIH/SIDA, analysées, y compris la perspective d'accès aux services sociaux de base des personnes les plus défavorisées et vulnérables sont intégrés dans <i>le Plan de développement économique et social et de lutte contre la pauvreté</i>	<b>UNFPA</b>  UNDP UNICEF OMS	MINIPLAN MINISABS MINEDUC MINASCOM Comité des Droits de l'Enfant	UNFPA (0,5 million USD de Fonds réguliers)  UNDP US \$ 150,000 de fonds réguliers  UNICEF 50.000 USD OMS 150.000 \$



	<b>1.1.3</b> Coût des programmes sectoriels de la stratégie de réduction de la pauvreté évalué	UNDP OMS  UNICEF	MINIPLAN MNISABS MINEDUC MINASCOM USAID / UE	UNDP US \$ 160,000 de fonds réguliers  UNICEF 50,000 USD
	<b>1.1.4</b> Plan Directeur de développement du tourisme élaboré et approuvé	<b>UNDP</b>	MINIFORT MINIPLAN USAID OMT	UNDP US \$ 300,000 de fonds réguliers

<b>Effet 1.2 :</b> Les Institutions Nationales coordonnent, mettent en oeuvre, contrôlent et évaluent la stratégie de réduction de la pauvreté de manière effective.	<b>1.2.1</b> Plan de renforcement des capacités nationales des secteurs sociaux élaboré, approuvé et opérationnel.	<b>PNUD</b> <b>UNICEF</b> OMS	MINIPLAN MINISABS MINEDUC MINASCOM USAID/UE	UNDP US \$ 200,000 de fonds réguliers  UNICEF 100,000 USD OMS 50.000 \$
	<b>1.2.2</b> Plan de suivi et évaluation de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté élaboré, approuvé et opérationnelle.	<b>PNUD</b>	MINIPLAN MINISABS MINEDUC MINASCOM USAID/UE	UNDP US \$ 300,000 de fonds réguliers
<b>Effet 1.3 :</b> Les structures et les mécanismes de développement agricole et la pêche répondent adéquatement aux besoins alimentaires de la population en tenant compte de la protection de l'environnement.	<b>1.3.1</b> Les capacités de INPAGE sont renforcées pour l'application de leur Plan de restructuration.	<b>FAO</b> PNUD	MAB MINASCOM	
	<b>1.3.2</b> Les capacités des groupements agricoles sont substantiellement renforcées.	<b>FAO</b> PNUD	MAB MINASCOM	

	<b>1.3.3</b> Système d'information statistique agricole, d'élevage et de pêche disponible et utilisé de manière effective	<b>FAO</b> <b>PNUD</b>	<b>MAB/MINASCOT</b>	
<p>Il est prévu d'identifier un projet conjoint d'assistance technique entre les agences PNUD, UNFPA, UNICEF, OMS et la FAO qui aidera les départements ministériels à élaborer leurs budgets annuels et qui soutiendra le Ministère de la Planification, du Développement Économique et des Investissements Publics et du Ministère les Finances et du Budget à intégrer ces budgets sectoriels dans un seul budget national.</p> <p>Il est prévu de créer ou de réactiver le Groupe Thématique sur la pauvreté, conduit par le PNUD, qui travaillera essentiellement sur les aspects suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Établissement d'un mécanisme de collaboration avec le Comité de Pilotage créé par le Gouvernement pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de développement économique et de lutte contre la pauvreté.</li> <li>2. Établissement de mécanismes de partenariat avec les autres donateurs dans le processus élaboration, de mise en œuvre, de suivi et évaluation de la dite stratégie.</li> <li>3. Établissement de mécanismes de coordination entre le SNU et le Fonds Social créé par le Gouvernement pour le financement des projets sociaux.</li> </ol>				

**PRIORITÉS NATIONALES EN SANTÉ ET ÉDUCATION : AMÉLIORER LE NIVEAU DE SANTÉ, ÉDUCATION, EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DE L'ENVIRONNEMENT (PADGE 2001-2010).**

**EFFET UNDAF 2 : LE NIVEAU D'UTILISATION D'UNE OFFRE ADÉQUATE DES SERVICES SOCIAUX DE BASE DE QUALITÉ ACCRU DE MANIÈRE SIGNIFICATIVE**

**ODM – 2: OBTENIR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE UNIVERSEL**

**ODM – 4: RÉDUIRE LA MORTALITÉ INFANTILE**

**ODM – 5: AMÉLIORER LA SANTÉ MATERNELLE**

**ODM – 6: COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET LES AUTRES MALADIES**

<b>Effets du Programme Pays</b>	<b>Produits</b>	<b>Système Nations Unies</b>	<b>Autres Partenaires</b>	<b>Ressources</b>
<b>Effet 2.1 :</b> Accès à des services d'éducation de base et secondaire de qualité, accru de manière significative.	<b>Produit 2.1.1</b> Un cadre normatif est élaboré et est approuvé sur l'enseignement préscolaire et le personnel enseignant existant formé pour appliquer les nouveaux curricula de l'enseignement préscolaire, et pour contrôler et évaluer les programmes d'enseignement préscolaire	<b>UNICEF</b> <b>UNESCO</b>	<b>USAID</b> <b>MINEDUC</b> <b>MINPESMA</b> <b>MINASCOM</b> <b>MINISABS</b>	<b>UNICEF</b> 500,000 USD
	<b>Produit 2.1.2</b> Matières scientifiques de l'enseignement secondaire enseignées avec une plus grande qualité	<b>PNUD</b> <b>UNESCO</b>	<b>MINEDUC</b>	<b>UNDP</b> US \$ 100,000 de fonds réguliers GOV : 250,000 US\$ UNESCO : 113,000US\$
	<b>Produit 2.1.3</b> Les adolescents disposent des connaissances suffisantes et nécessaires sur la Vie Familiale dans 100 centres éducatifs primaires et dans 100 centres secondaires	<b>UNFPA</b> <b>PNUD</b> <b>UNICEF</b> <b>OMS</b> <b>UNESCO</b>	<b>MINEDUC</b>	<b>UNFPA</b> (100.000 USD de fonds réguliers et 200.000 fonds multi bi) <b>Global Funds</b> : 100,000  <b>UNICEF</b> 100,000 USD

	<b>Produit 2.1.4</b> 100 Communautés scolaires sont formées sur les sujets de scolarisation de la fille, la gestion de l'eau potable, l'assainissement de base, les pratiques d'hygiène et de protection environnementale en vue d'un développement durable.	<b>UNICEF UNESCO</b>	<b>MINEDUC MININTERIOR MINAMBIENTE USAID</b>	<b>UNICEF 800,000 USD</b>
	<b>Produit 2.1.5</b> Les capacités institutionnelles et des ONGs sont renforcées pour la mise en œuvre du Plan d'Action d'UNGEI de Guinée Équatoriale au niveau communautaire.	<b>UNICEF UNESCO</b>	<b>MINEDUC MINASCOM MININTERIOR CNDE</b>	<b>UNICEF 300,000 USD</b>
<b>Effet 2.2 :</b> Disponibilité de services essentiels de santé de qualité accrue de manière significative	<b>Produit 2.2.1</b> 36 Centres de Santé et 18 Hôpitaux offrent des services de PF, prévention et traitement des obstétriques fistulas, la prévention et le traitement du cancer du col utérin et offrent les soins obstétricaux d'urgence de qualité dans le cadre de la Feuille de Route pour la Réduction de la mortalité maternelle et néonatale.	<b>UNFPA OMS UNICEF</b>	<b>MINSISABS MININFORT MINASCOM MINEDUC</b>	<b>UNFPA 1,5 million USD fonds réguliers et 1 USD million fonds multi bi  UNICEF 200,000 USD OMS 80.000 \$</b>
	<b>Produit 2.2.2</b> 25 centres de Santé et 18 hôpitaux offrent des services de Prévention de la Transmission de la Mère à l'enfant du VIH selon normes établies	<b>UNFPA OMS UNICEF PNUD</b>	<b>MINSISABS MINASCOM</b>	<b>UNFPA : 0,4 million USD de fonds réguliers et 0,5 million fonds multi bi UNDP/Global Fonds : 100,000 US\$ UNICEF : 200,000USD OMS : 200.000 \$</b>
	<b>Produit 2.2.3 :</b> Accès accru à l'information fiable et à l'éducation des jeunes en matière de santé sexuelle et de la reproduction, des IST et du VIH/SIDA et les services de prévention.	<b>UNFPA</b>	<b>MININFORT MINSISABS MINASCOM MINEDUC</b>	<b>UNFPA:1 million fonds réguliers et 0.3 million fonds multi-bi  UNICEF 100,000 USD</b>

	<b>Produit 2.2.4</b> 10 centres de Conseil, Dépistage et Orientation sur le VIH/SIDA/IST.	OMS UNICEF	MINISABS MINEDUC	UNICEF 100,000 USD OMS 100.000
	<b>Produit 2.2.5</b> Programme Élargi de Vaccination est opérationnel dans tous les établissements sanitaires publics	UNICEF OMS	MINISABS -	UNICEF 300,000 USD OMS 500.000 \$
	<b>Produit 2.2.6</b> Le programme PCIME opérationnel dans au moins 80% des 36 centres santé et des 18 hôpitaux.	OMS UNICEF	MINISABS	UNICEF 300,000 USD OMS 80.000 \$
	<b>Produit 2.2.7</b> Les bonnes pratiques de santé communautaire, y compris la nutrition, sont promues dans tout le pays	UNICEF OMS	MINISABS	UNICEF 300,000 USD OMS 50.000 \$
	<b>Produit 2.2.8</b> Les capacités nationales et le cadre institutionnel pour la prévention et la lutte contre les maladies renforcées	OMS FAO	MINSISABS MINASCOM MINEDUC MAB	OMS 800.000 \$
	<b>Produit 2.2.9</b> L'initiative nationale d'appui aux enfants orphelins et aux enfants vulnérables pour cause de VIH/SIDA est élaborée et les capacités institutionnelles de l'Etat et des ONGs sont renforcées pour soutenir les enfants et leurs familles.	UNICEF OMS PNUD	MINASCOM MINISABS CANIGE CNDN	UNICEF 100,000 USD OMS 50.000 \$
	<b>Producto 2.2.10</b> La stratégie d'accélération de la survie et du développement de l'enfant adoptée et opérationnelle dans le pays.	UNICEF OMS PNUD	MINASCOM MINISABS CANIGE CNDN	UNICEF 100,000 USD

Les Agences des Nations Unies (UNICEF, OMS, PNUD, UNFPA, UNESCO) devront élaborer un plan de mise en œuvre coordonné pour soutenir le secteur social dans la matérialisation des activités communes programmées dans l'UNDAF.

D'autre part, un système de consultation et de collaboration devra être établi avec les autres partenaires du secteur (UE, USAID, Ministères impliqués) afin de mobiliser des fonds, soutenir la mise en œuvre de programmes et faciliter l'échange d'informations.

À cet effet, seront établis:

- c. Les Projets communs: Fonds Global (SIDA; paludisme, tubercule), UNFPA-OMS-UNICEF (développement de ressources humaines pour la santé).
- d. Les Groupes thématiques:
  - b.1: Santé (Agence leader: OMS). Dans ce groupe thématique, les sujets suivants seront abordés avec leurs points focaux correspondants:
    - b.1.1: SIDA, paludisme et tuberculose
    - b.1.2: Suivi de la Feuille de Route pour la réduction de la mortalité maternelle.
    - b.1.3: Eau et assainissement de base.
    - b.1.4: Prévention et réponse aux épidémies
  - b.2: Education (Agence leader: UNICEF). Dans ce Groupe Thématique, les sujets suivants seront abordés avec leurs points focaux correspondants:
    - b.2.1: Éducation pour les filles.
    - b.2.2: Éducation préscolaire.
- c. Les projets sociaux de l'UNDAF devront être soutenus avec le financement du Fonds Social du Gouvernement, ce pourquoi seront établis les mécanismes d'accès et de gestion efficaces de ce Fonds.

**PRIORITÉ NATIONALE :** renforcement des mécanismes institutionnels étatiques et des organisations de la société civile pour la promotion et la protection des droits des femmes.

**EFFET UNDAF 3 : LES DROITS DE LA FEMME ET DE L'ENFANT SONT EXERCÉS AVEC EFFICACITÉ PAR LES INSTITUTIONS NATIONALES**

Indicateurs :

**OMD 3: PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES GENRES ET L'AUTONOMIE DE LA FEMME**

<p><b>Effet 3.1 :</b> Le Cadre Juridique et les mécanismes institutionnels étatiques et de la société civile pour la protection des droits de la Femme et de l'Enfant opérationnels.</p>	<p><b>Produit 3.1.1</b> Le cadre juridique légal révisé et mis à jour pour garantir le plein exercice des droits des femmes et leur accès à la justice</p>	<p><b>UNFPA</b> <b>UNICEF</b></p>	<p>MINASCOM</p>	<p>UNFPA : 0.2 million fonds réguliers et 0.2 million fonds multi-bi UNICEF : 50,000 USD</p>
	<p><b>Produit 3.1.2</b> Le Cadre institutionnel du Ministère de la Promotion de la Femme et les organisations de la Société Civile disposent des mécanismes et des instruments nécessaires pour la mise en œuvre du Plan d'Action de Promotion de la Femme</p>	<p><b>UNFPA</b> <b>UNICEF</b> <b>PNUD</b></p>	<p>USAID/MINASCOM</p>	<p>UNFPA : 0.7 million fonds réguliers et 0.2 million fonds multi-bi UNDP : 100,000us\$ Fonds réguliers et 200,000 Fonds a mobiliser. UNICEF : 100,000 USD</p>
	<p><b>Produit 3.1.3</b> Les capacités des structures nationales sont renforcées pour l'intégration des principes des conventions des droits de la femme et des enfants dans les politiques sociales et leur divulgation assurée.</p>	<p><b>UNICEF</b> <b>UNDP</b></p>	<p>MINASCOM/ CDN/ MINEDUC</p>	<p>UNDP: 50,000 US\$ UNICEF : 50,000 USD</p>
	<p><b>Produit 3.1.4</b> Mécanismes d'assistance à la femme et aux enfants victimes de violence établis</p>	<p><b>UNICEF</b> <b>PNUD</b> <b>OMS</b> <b>UNFPA</b></p>	<p>UE/USAID/MINASCOM/MINEDUC/</p>	<p>UNICEF 100,000 USD</p>

	<b>Produit 3.1.5</b> Plan National pour l'Enfance approuvé et en processus de mise en oeuvre.	<b>UNICEF</b> PNUD	UE/USAID/MINASCOS/MINEDUC/	UNDP : 20,000 US\$ UNICEF 50,000 USD
	<b>Produit 3.1.6</b> 500 responsables institutionnels de prise de décision aux différents niveaux sont formés sur l'approche genre.	<b>PNUD</b> UNICEF UNFPA	USAID/MINASCOS	UNICEF 50,000 USD
	<b>Produit 3.1.7</b> Le Réseau des parlementaires sur les questions de population et développement fonctionne de manière effective.	<b>UNFPA</b> UNICEF UNDP	PARLAMENTO	UNFPA : 0.1 million fonds réguliers et 0.1 million fonds multi-bi UNICEF 50,000 USD

<b>Effet 3.2</b> Les mécanismes de protection et de promotion des droits de l'enfant établis et opérationnels	<b>Produit 3.2.1</b> Le cadre de participation des enfants sur les questions de développement social est opérationnel	<b>UNICEF</b> UNDP	CNDN/MINASCOS	UNICEF 100,000 USD
	<b>Produit 3.2.2</b> la population des 18 districts sensibilisée sur les droits de l'enfant	<b>UNICEF</b> UNDP	CNDN/MINASCOS/MINI NT	UNICEF 100,000 USD
	<b>Produit 3.2.3</b> Les conditions politiques et techniques nécessaires pour l'établissement d'un cadre juridique pour les enfants en conflit avec la loi établies	<b>UNICEF</b> PNUD	MINIJUST MINSECUR MININTERIOR CNDN MINASCOS/MININFOR	UNICEF 50,000 USD
	<b>Produit 3.2.4</b> Le Comité National des Droits de l'Enfant dispose de la structure opérationnelle adéquate pour l'exécution des recommandations du Comité de Genève et de son Plan d'Action	<b>UNICEF</b> UNDP	CNDN/MINASCOS/CRP/ CS/MINIJUST	UNICEF 100,000 USD



	<b>Produit 3.2.5</b> Le Plan de Lutte contre la Traite et l'Exploitation des Enfants en Guinée Équatoriale mis en œuvre effectivement et respecte les droits de l'enfant	<b>UNICEF</b> PNUD	MINIJUST MINSECUR MININTERIOR CNDN/MINASCOS	UNICEF 100,000 USD
	<b>Produit 3.2.6</b> Les Mécanismes durables d'enregistrement des naissances établis et opérationnels au niveau national	<b>UNICEF</b> <b>OMS</b> <b>UNFPA</b>	MINIJUST MININTERIOR MINISABS MINASCOS	UNICEF 100,000 USD

Pour la réalisation des effets de programme et des produits liés à cet Effet UNDAF, "LES INSTITUTIONS NATIONALES FAVORISENT L'EXERCICE EFFECTIF DES DROITS DE LA FEMME ET DE L'ENFANT", il sera mis en œuvre des programmes entre les Agences du SNU et les autres partenaires avec la participation financière du Gouvernement à travers le Fonds Social.

D'autre part, comme programme conjoint, il est prévu "la lutte contre la violence basée sur le genre".

En outre, il sera créé un Groupe Thématique "Genre", conduit par UNFPA, qui facilitera la coordination des activités interagenciales sur cette thématique.

**PRIORITÉ NATIONALE : RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS NATIONALES**

**EFFET UNDAF 4 : CAPACITÉS DES INSTITUTIONS DE L'ÉTAT ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AMÉLIORÉES DANS LEUR EXERCICE ET EFFICACITÉ DE MANIÈRE SIGNIFICATIVE**

**OMD 8: FAVORISER UNE ASSOCIATION MONDIALE POUR LE DÉVELOPPEMENT**

**ODM 7: ASSURER LA GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT**

<b>Effet 4.1 :</b> Système National de Programmation, Suivi et Évaluation des investissements publics opérationnel	<b>Produit 4.1.1</b> Les organes de coordination intersectorielle formés et équipés	<b>PNUD</b>	USAID/UE/MINIPLA	UNDP US \$ 170,000 de fonds réguliers
	<b>Produit 4.1.2</b> La Coordination des ONGs est créée et opérationnelle et favorise les alliances au niveau national et international	<b>PNUD/UNICEF/FAO/OMS</b>	MININTER/USAID/UE/MINIPLA	UNDP US \$ 160,000 de fonds réguliers UNICEF 50,000 USD
	<b>Produit 4.1.3</b> Les organes de planification, programmation, suivi et évaluation des investissements publics sont opérationnels de manière effective	<b>PNUD/</b>	USAID/UE/MINIPLA	UNDP US \$ 300,000 de fonds réguliers

	<p><b>Produit 4.1.4</b> La Commission Nationale de Lutte contre la Corruption dispose de capacités en matière de transparence et de bonne gestion des ressources</p>	<b>PNUD</b>	USAID/UE/MINIPLA	UNDP US \$ 300,000 de fonds réguliers
	<p><b>Produit 4.1.5</b> Les structures et mécanismes pour le transfert et la gestion de fonds de cofinancement des programmes et projets sociaux harmonisés (Fonds Social)</p>	<b>PNUD UNICEF UNFPA OMS FAO</b>	USAID/UE/MINIPLA	UNDP US \$ 180,000 de fonds réguliers UNICEF 50,000 USD
<p><b>Effet 4.2 :</b> Le secteur du commerce dispose des conditions nécessaires pour le développement effectif des activités économiques</p>	<p><b>Produit 4.2.1</b> Les capacités de l'Aviation Civile sont renforcées pour leur adéquation aux règlements de l'OACI</p>	<b>PNUD</b>	OACI/MINTRANSP	UNDP US \$ 100,000 de fonds réguliers  2,1 millions c/s du gouvernement
	<p><b>Produit 4.2.2</b> Les capacités nationales sont renforcées pour l'intégration du pays dans le cadre intégré pour la promotion du commerce</p>	<b>PNUD</b>	COMERCIO/HACIENDA	UNDP US \$ 160,000 de fonds réguliers
	<p><b>Produit 4.2.3</b> Le Plan de formation des femmes en gestion et administration de petites et moyennes entreprises élaboré et mis en oeuvre pour 150 groupements de femmes</p>	<b>PNUD/FAO</b>	MINASCOM/MINEDU	UNDP US \$ 180,000 de fonds réguliers
<p><b>Effet 4.3 :</b> L'accès des Collectivités Locales aux ressources et à la prise de décision amélioré substantiellement</p>	<p><b>Produit 4.3.1</b> Les autorités, organes mineurs, techniciens d'appui et ONGs de toutes les communes sont formés pour mettre en œuvre de manière effective la Loi sur l'Administration Locale et le programme national de développement local</p>	<b>PNUD/FAO</b>	MININTERIOR	UNDP US \$ 170,000 de fonds réguliers
<p><b>Effet 4.4 :</b> La législation en vigueur est appliquée de manière effective et en accord avec les droits humains</p>	<p><b>Produit 4.4.1</b> Le personnel de justice, des forces de l'ordre public et de la société civile est formé en matière de droits humains</p>	<b>PNUD UNICEF UNESCO</b>	MINIJUST MININTERIOR UE	UNDP US \$ 100,000 de fonds réguliers US \$ 50,000 de TTF UNICEF 50,000 USD

	<p><b>Produit 4.4.2</b> La population est informée et sensibilisée sur les lois et les procédures d'accès à la justice</p>	<p><b>PNUD</b> <b>UNICEF</b> <b>UNESCO</b></p>	<p><b>MINIJUST</b> <b>MINITERIOR</b> <b>UE</b></p>	<p><b>UNDP</b> US \$ 200,000 de fonds réguliers US \$ 50,000 de TTF <b>UNICEF</b> 50,000 USD</p>
	<p><b>Produit 4.4.3</b> Les parlementaires sont formés pour incorporer les conventions et les normes internationales dans la législation nationale</p>	<p><b>PNUD</b></p>	<p><b>PARLAMENTO/OACNUD</b> <b>H</b></p>	<p><b>UNDP</b> US \$ 100,000 de fonds réguliers US \$ 50,000 de TTF</p>
	<p><b>Produit 4.4.4</b> Le personnel de la Commission Nationale des Droits Humains est formé pour effectuer le suivi adéquat des Conventions Internationales et des Lois nationales en matière de droits humains</p>	<p><b>PNUD</b> <b>UNICEF</b></p>	<p><b>PARLAMENTO/COMISION DERECHOS HUMANOS/OACNUDH</b></p>	<p><b>UNDP</b> US \$ 200,000 de fonds réguliers US \$ 50,000 de TTF <b>UNICEF</b> 50,000 USD</p>
<p><b>Effet 4.5 :</b> Les capacités nationales en matière de gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement dans les domaines de l'eau, des sols, des forêts et de la gestion de l'assainissement et des déchets renforcées</p>	<p><b>Produit 4.5.1</b> Les instruments de gestion de l'environnement s'adaptent aux normes internationales</p>	<p><b>PNUD/FAO</b></p>	<p><b>GEF/ MINIMEDIO AMBIANTE MINASPROM MINEDUC MINAGRICUL INPAGE MININFORT MININTER</b></p>	<p><b>UNDP</b> US \$ 100,000 de fonds réguliers US \$ 0,5 millions du GEF</p>
	<p><b>Produit 4.5.2</b> Les connaissances sur la gestion des ressources naturelles et les risques de la détérioration de l'environnement améliorées et les meilleures pratiques disséminées</p>	<p><b>PNUD</b> <b>FAO</b> <b>UNICEF</b></p>	<p><b>MINIMEDIO AMBIANTE MINASCOM MINEDUC MINAGRICUL INPAGE MININFORT MININTER</b></p>	<p><b>UNDP</b> US \$ 100,000 de fonds réguliers US \$ 0,5 millions du GEF <b>UNICEF</b> 200,000 USD</p>

	<p><b>Produit 4.5.3</b> L'accès à l'eau potable, à l'assainissement de base et à la protection de l'environnement est assuré dans 100 écoles d'enseignement préscolaire et primaire.</p>	<p><b>UNICEF</b></p>	<p>MINIMEDIO AMBIANTE MINEDUC MINAGRICUL MININFORT USAID Croix Rouge</p>	<p>UNICEF 800,000 USD</p>
	<p><b>Produit 4.5.4</b> Les technologies et les services énergétiques durables sont disponibles et les capacités des Communautés rurales à les administrer sont renforcées dans 4 villages pilotes.</p>	<p><b>PNUD</b></p>	<p>GEF/MINIMEDIO AMBIANTE</p>	<p>UNDP US \$ 100,000 de fonds réguliers US \$ 0,5 millions du GEF</p>
<p>Cet effet considère la possibilité d'exécuter <b>trois types de programmes conjoints</b>. D'abord, dans le cadre des droits humains, le PNUD conduira, avec UNICEF et avec l'appui de l'OACNUDH et du Centre Régional des Droits Humains de Yaoundé, un programme conjoint qui répond aux résultats de la matrice de l'Effet Direct 4.4, "la législation en vigueur est appliquée de manière effective et en accord avec les droits humains".</p> <p>Il est prévu la création d'un Groupe Thématique de Droits Humains avec des mécanismes de coordination et de consultation avec tous les acteurs impliqués dans ce domaine.</p>				

### MATRICE DE DE SUIVI ET ÉVALUATION (UNDAF) 2008-2012

PRIORITÉ NATIONALE : AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DE LA POPULATION				
EFFET UNDAF 1 : POUR L'HORIZON 2012, LE NOMBRE DE PERSONNES QUI VIVENT SOUS LE SEUIL DE LA PAUVRETÉ EST SUBSTANTIELLEMENT RÉDUIT. <b>Indicateurs :</b> – <b>Pauvreté globale réduite de 50% en partant du niveau déterminé en 2007.</b>				
OMD 1: ERRADIQUER LA PAUVRETÉ EXTRÊME ET LA FAIM				
Effet du Programme Pays	Produits	Indicateurs et de base de Référence	Sources de vérification	Risques et Hypothèses
<b>Effet 1.1 :</b> La Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté formulée, adoptée et appliquée avec efficacité. <b>Indicateurs :</b> - <b>Existence d'un document de réduction de la pauvreté</b> - <b>Proportion des fonds assignés aux secteurs sociaux essentiels</b> - <b>Proportion des fonds dépensés.</b> - <b>Disponibilité d'un rapport annuel du suivi de la mise en œuvre des OMD</b>	<b>1.1.1</b> Système national de collecte et traitement des données statistiques sociodémographiques et économiques fiables, incluant les données sur la situation des enfants, installé et fonctionnel.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'une base des données socio démographiques fiable et actualisées désagrégée par sexe et par âge.</li> <li>- Renforcement du système de gestion de l'information statistique dans le Ministère de la planification, du développement économique et des investissements publics</li> </ul> <u>Données de base:</u> Le problème des données se pose avec acuité en Guinée Equatoriale et il n'existe pas un système établi de collecte de données au niveau national	Résultats EDS 1 et EDS 2 et Enquêtes CAP sur SR/VIH  Rapports périodiques sectoriels  Rapport national sur les OMD	Contraintes de diffusion nationale et régionale  Méconnaissance de l'importance des informations fournies  Faiblesse du contingent de fonctionnaires
	<b>1.1.2</b> Des composants santé, type, éducation de base et de VIH/SIDA, analysés, y compris la perspective d'accès aux services sociaux de base de la personne les plus défavorisées et vulnérables sont intégrés dans <i>le Plan de développement économique et social et de lutte contre la pauvreté</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proportion des fonds allouée aux secteurs santé, genre, éducation dans le document de DERP.</li> <li>- Proportion de fonds utilisés dans l'exécution du DERP par les secteurs santé, genre, éducation.</li> </ul>	Budget d'investissement annuel approuvé par l'assemblée nationale  Rapports sur les dépenses effectives des Ministères sectoriels	Inexistence de rapports sur les dépenses par secteur

	<p><b>1.1.3</b> Le coût des programmes sectoriels de la stratégie de réduction de la pauvreté évalué</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de programmes sectoriels formulés et budgétisés</li> <li>- Volume de ressources consacrées au financement des différents programmes de lutte contre la pauvreté</li> </ul> <p><u>Données de base:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le pays ne dispose pas encore d'un programme chiffré dans le domaine de la lutte contre la pauvreté</li> </ul>		
	<p><b>1.1.4</b> Le Plan Directeur de développement du tourisme élaboré et approuvé</p>	<p>% de la contribution du secteur touristique dans le PIB</p> <p>Nombre de personnes ayant visité le pays par an</p> <p><u>Données de base:</u> Le secteur touristique n'est pas organisé, en dépit d'un fort potentiel</p>		
<p><b>Effet 1.2 :</b> Les Institutions Nationales coordonnent, mettent en oeuvre, contrôlent et évaluent la stratégie de réduction de la pauvreté de manière effective.</p> <p><b>indicateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre institutions impliquées</li> <li>- Nombre de plans sectoriels évalués -</li> </ul>	<p><b>1.2.1</b> Plan de renforcement des capacités nationales des secteurs sociaux élaboré, approuvé et opérationnel.</p>	<p><u>Indicateurs:</u> Disponibilité du Plan de renforcement des capacités</p> <p>Nombre de cadres nationaux formés</p> <p><u>Données de base:</u> Les institutions nationales sont encore faibles</p>	<p>Rapports sectoriels</p> <p>Rapport national sur les OMD</p>	
	<p><b>1.2.2</b> Plan suivi et évaluation de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté élaboré, approuvé et opérationnelle.</p>	<p><u>Indicateurs:</u> Disponibilité du Plan de suivi et évaluation de la stratégie de lutte contre la pauvreté</p> <p><u>Données de base:</u> Il n'existe pas encore un plan de suivi et évaluation</p> <p>La stratégie de réduction de la pauvreté est en cours d'élaboration</p>	<p>Rapports sectoriels</p> <p>Rapport national sur les OMD</p>	

<p><b>Effet 1.3 :</b> Les structures et les mécanismes de développement agricole et de la pêche répondent adéquatement aux besoins alimentaires de la population en tenant compte de la protection de l'environnement.</p> <p><b>Indicateurs</b> - Nombre d'associations qui ont augmenté leurs revenus.</p>	<p><b>1.3.1</b> Les capacités d'INPAGE sont renforcées pour l'application de son Plan de restructuration.</p>	<p>Produit 1.3.1. <i>Indicateurs</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'INPAGE développe les fonctions pour lesquelles il a été créé</li> <li>• Les paysans reçoivent l'assistance ponctuelle des vulgarisateurs de l'INPAGE</li> <li>• Amélioration des systèmes de production, passant d'une agriculture 100% extensive à à une agriculture semi-intensive dans les produits alimentaires</li> </ul> <p><i>Bases de référence</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le fonctionnement actuel de l'INPAGE ne respectait pas les objectifs établis dans le Décret de fondation</li> <li>• Les structures actuelles ne sont pas efficaces pour l'accomplissement de leurs objectifs.</li> <li>• L'INPAGE soutient uniquement la production de cacao.</li> </ul>	<p>Document de restructuration dûment quantifié</p> <p>Plan action et chronogramme disponibles</p>	<p>Le principal risque consiste à ne pas donner la priorité à la lutte contre la pauvreté, ce qui entraîne la sous estimation de son importance.</p> <p>L'autre risque est de ne pas affecter (par chaque partie concernée) les ressources nécessaires pour mettre en œuvre les politiques adoptées.</p>
	<p><b>1.3.2</b> Les capacités des groupements agricoles sont substantiellement renforcées.</p>	<p>Produit 1.3.2. <i>Indicateurs</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Baisse des prix des produits alimentaires</li> <li>• Réduction des importations</li> </ul> <p>Réduction de l'exode rural-urbain</p> <p><i>Bases de référence</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque d'infrastructures de commercialisation appropriées (centres d'approvisionnement et de commercialisation, marchés, etc.)</li> <li>• La majorité des produits alimentaires sont importés, ce qui élève leurs prix.</li> </ul>	<p>Document National de Transport et Commercialisation élaboré</p> <p>Réseau des marchés et canaux de commercialisation établis.</p>	<p><i>Risques et responsabilités:</i></p> <p>Le principal risque consiste à ne pas donner la priorité à la lutte contre la pauvreté, ce qui entraîne la sous estimation de son importance.</p> <p>L'autre risque est de ne pas affecter (par chaque partie concernée) les ressources nécessaires pour mettre en œuvre les politiques adoptées.</p>

	<p><b>1.3.3</b> Le Système d'information statistique agricole, d'élevage et de pêche disponible et utilisé de manière effective</p>	<p>Produit 1.3.3. <i>Indicateurs</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité de données fiables du secteur rural</li> <li>• Existence de sources d'informations officielles</li> <li>• Publication périodique des données du secteur</li> </ul> <p><i>Bases de référence</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il n'a été effectué jusqu'à présent aucun recensement national agricole</li> <li>• Difficulté d'élaborer des plans et des programmes objectifs ne disposant pas de données fiables.</li> </ul>	<p>Le Document National du recensement général de l'agriculture totalement quantifié</p> <p>Le Programme national de statistiques agricoles fonctionne de manière permanente</p>	<p>Le principal risque consiste à ne pas donner la priorité à la lutte contre la pauvreté, ce qui entraîne la sous estimation de son importance.</p> <p>L'autre risque est de ne pas affecter (par chaque partie concernée) les ressources nécessaires pour mettre en œuvre les politiques adoptées.</p>
--	---	---	--	--



**PRIORITÉS NATIONALES EN SANTÉ ET ÉDUCATION : AMÉLIORER LE NIVEAU DE SANTÉ, ÉDUCATION, EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DE L'ENVIRONNEMENT (PADGE 2001-2010).**

**EFFET UNDAF 2 : LE NIVEAU D'UTILISATION D'UNE OFFRE ADEQUATE DES SERVICES SOCIAUX DE BASE DE QUALITÉ ACCRU DE MANIÈRE SIGNIFICATIVE**

**Indicadores:**

- . Taux de scolarisation brute et nette (préscolaire, primaire et secondaire)
- . Taux de deperdition scolaire
- . Taux de mortalité maternelle et néonatale
- . Taux de mortalité infantile et juvénile
- . Taux de prévalence contraceptive
- . Taux de prévalence du VIH (15-24 années)

OMD -2 : ATTEINDRE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE UNIVERSEL

OMD -4 : RÉDUIRE LA MORTALITÉ INFANTILE

OMD -5 : AMÉLIORER LA SANTÉ MATERNELLE

OMD -6 : COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET LES AUTRES MALADIES

Effet du Programme Pays	Produits	Indicateurs et de base de Référence	Sources de vérification	Risques et Hypothèses	
<p><b>Effet 2.1 :</b> Accès à des services d'éducation de base et secondaire de qualité, accru de manière significative.</p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'inscription</li> <li>- Nombre d'élèves par salle de classe</li> </ul>	<p><b>Produit 2.1.1</b> Un cadre normatif est élaboré et est approuvé sur l'enseignement préscolaire et le personnel enseignant existant est formé pour appliquer les nouveaux curricula de l'enseignement préscolaire et pour contrôler et évaluer les programmes d'enseignement préscolaire</p>	% de centres scolaires qui disposent d'enseignants formés pour l'application des nouveaux plans d'études.	Rapports routiniers du système d'éducation		
	<p><b>Produit 2.1.2</b> Les Matières scientifiques de l'enseignement secondaire enseignées avec une plus grande qualité</p>				
	<p><b>Produit 2.1.3</b> Les adolescents disposent des connaissances suffisantes et nécessaires sur la Vie Familiale dans 100 centres éducatifs primaires et dans 100 centres secondaires</p>				
	<p><b>Produit 2.1.4</b> 100 Communautés scolaires sont formées sur les sujets de la scolarisation de la jeune fille, la gestion de l'eau potable, l'assainissement de base, les pratiques d'hygiène et de protection environnementale en vue d'un développement durable.</p>	% de Communautés scolaires qui ont reçu la formation.	Rapports des sessions de formation	Résistance ou peu d'implication de la part de la Communauté scolaire (APA)	

	<p><b>Produit 2.1.5</b> Les capacités institutionnelles des ONGs sont renforcées pour la mise en oeuvre du Plan d'Action de UNGEI de Guinée Équatoriale au niveau communautaire.</p>			
<p><b>Effet 2.2 :</b> Disponibilité de services essentiels de santé de qualité accrue de manière significative</p> <p><b>Indicateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La proportion de CPN passe de 62 à 90%.</li> <li>- La proportion de femmes enceintes qui ont eu accès aux services de PTME passe de 44 à 80%</li> <li>- Le Taux d'accouchements assistés passe de 52 à 90%</li> <li>- La couverture vaccinale passe de 34 à 85%.</li> <li>- Le Plan national de réponse aux risques sanitaires et catastrophes adopté et appliqué.</li> </ul>	<p><b>Produit 2.2.1</b> 36 Centres de Santé et 18 Hôpitaux offrent des services de PF, de prévention et traitement des fistules obstétricales, de prévention et de traitement du cancer du col utérin et offrent les Soins Obstétricaux d'Urgence (SOU) de qualité dans le cadre de la Feuille de Route pour la Réduction de la mortalité maternelle et néonatale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de centres de prestation de services qui offrent des services de SR selon les normes passe de 32 à 54.</li> <li>- Taux d'utilisation des services de PF pour au moins 3 méthodes modernes atteint 70%</li> <li>- Proportion de césariennes réalisées dans les structures SOU passe de 12 à 15%</li> <li>- Existence d'un système opérationnel de gestion logistique des produits de SR.</li> </ul>		
	<p><b>Produit 2.2.2</b> 25 centres de Santé et de 18 hôpitaux offrent des services de Prévention de la Transmission de la Mère à l'enfant du VIH selon les normes établies</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proportion d'enfants nés de mères séropositives qui bénéficient du protocole de PTME atteint 100%</li> <li>- Nombre de centres de prestation de services qui offrent des services de PTME selon des normes établies passe de 15 à 36.</li> <li>- Nombre de femmes enceintes séropositives qui profitent du protocole de la PTME passe de 104 à 10.000</li> </ul>		

	<p><b>Produit 2.2.3</b> : Accès accru à l'information fiable et à l'éducation des jeunes en matière de santé sexuelle et de la reproduction, d'IST et VIH/SIDA et des services de prévention.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proportion localités couvertes au niveau national par les stratégies fixes et avancées d'IEC/CC en SR, VIH/SIDA et IST atteint 90%</li> <li>- Proportion de jeunes des deux sexes ayant une connaissance correcte en matière de sexualité, prévention des IST et du VIH/SIDA en milieu scolaire et extra scolaire atteint 90%</li> <li>- Pourcentage d'hommes, de femmes et d'adolescents qui ont reçu une information fiable sur la prévention et le traitement des fistules obstétricales et du cancer du col utérin ainsi que de l'adénome de la prostate atteint 90 %.</li> </ul>		
	<p><b>Produit 2.2.4</b> 10 centres de Conseil, dépistage et orientation sur le VIH/SIDA/IST sont opérationnels.</p>			
	<p><b>Produit 2.2.5</b> Le Programme Élargi de Vaccination est opérationnel dans tous les établissements sanitaires publics</p>	<p>La couverture vaccinale complète ventilée par zone géographique</p>	<p>Rapports des centres de vaccination</p>	<p>Réponse faible de la population. Vaccins insuffisants pour toute la couverture nationale</p>
	<p><b>Produit 2.2.6</b> Le programme de PCIME est opérationnel dans au moins 80% des 36 centres santé et des 18 hôpitaux.</p>	<p>120 agents de santé (ATS et Médecins) formés en PCIME pour couvrir les 54 CS et Hôpitaux du pays.</p> <p>Nombre d'établissements sanitaires qui développent la PCIME atteint au moins 90%.</p>		
	<p><b>Produit 2.2.7</b> Les bonnes pratiques de santé communautaire, y compris la nutrition, sont promues dans tout le pays</p>			

	<p><b>Produit 2.2.8</b> Les capacités nationales et le cadre institutionnel pour la prévention et la lutte contre les maladies sont renforcées</p>	<p>18 équipes de techniciens formés sont opérationnelles dans les 18 districts avec le Plan d'Action de Développement Sanitaire décentralisé.</p> <p>Le Plan de Développement de Ressources Humaines (PDRH) Disponible pour assurer la modernisation du système de santé.</p> <p>Le Plan de suivi harmonisé des Programmes prioritaires de santé du pays mie en œuvre.</p>		
	<p><b>Produit 2.2.9</b> L'Initiative nationale d'appui aux enfants orphelins et enfants vulnérables pour cause de VIH/SIDA est élaborée, et les capacités institutionnelles des ONGs sont renforcées pour soutenir les enfants et leurs familles.</p>	<p>Nombre d'EOV qui reçoivent un appui nutritionnel</p>	<p>Rapports du Programme</p>	<p>Résistance de la population Peu d'appui institutionnel</p>
	<p><b>Produit 2.2.10</b> La stratégie d'accélération de la survie et du développement de l'enfant adoptée et opérationnelle dans le pays.</p>			

**PRIORITÉ NATIONALE** : renforcement des mécanismes institutionnels étatiques et des organisations de la société civile pour la promotion et la protection des droits des femmes.

**EFFET UNDAF 3 : LES DROITS DE LA FEMME ET DE L'ENFANT SONT EXERCÉS AVEC EFFICACITÉ PAR LES INSTITUTIONS NATIONALES**

**Indicateurs :**

- Nombre d'enfants qui bénéficient des services juridiques.
- Proportion d'enfants enregistrés à la naissance
- Nombre de femmes et enfants victimes de violence qui ont bénéficié d'une assistance juridique
- Nombre de procès verbaux des tribunaux relatifs aux violencias et/ou aux discriminations contre les femmes et les enfants.

**OMD 3: PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DE GENRE ET L'AUTONOMIE DE LA FEMME**

<p><b>Efecto 3.1:</b> Le Cadre Juridique et les mécanismes institutionnels étatiques et de la société civile pour la protection des droits de la Femme et de l'Enfant opérationnels.</p> <p><b>Indicateurs</b></p> <p>-Un Code de la famille et des personnes disponible. - Nombre d'affaires traitées conformément au Code.</p>	<p><b>Produit 3.1.1</b> Le cadre juridique légal révisé et mis à jour pour garantir le plein exercice des droits des femmes et leur accès à la justice</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un Comité de suivi de l'application des traités, conventions sur les droits de la femme et de la jeune fille.</li> </ul>		
	<p><b>Produit 3.1.2</b> Le Cadre institutionnel du Ministère de la Promotion de la Femme et des organisations de la Société Civile disposent des mécanismes et des instruments nécessaires pour la mise en œuvre du Plan d'Action de Promotion de la Femme</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre des femmes victimes de discrimination et/ou de violences bénéficiaires d'une assistance juridique</li> <li>- Existence de services de conseil juridique accessibles à la femme victime de discrimination ou de violence</li> <li>- Proportion de femmes et d'hommes avec une information correcte sur le contenu du Code de la famille des personnes</li> <li>- Nombre d'ONGs actives en matière de protection des droits de la femme</li> <li>- Existence d'un plan de formation sur les questions de population et genre</li> </ul>		
	<p><b>Produit 3.1.3</b> Les capacités des structures nationales sont renforcées pour l'incorporation des principes des conventions des droits de la femme et les enfants dans les politiques sociales et la divulgation de ces principes est assurée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les institutions locales et nationales appliquent les normes qui garantissent l'équité de genre</li> <li>- Nombre de normes nationales qui reprennent les principes de la CDN/CEDAW</li> </ul>	Textes des lois, décrets, arrêtés ministériels, etc.	Engagement institutionnel
	<p><b>Produit 3.1.4</b> Mécanismes de conseil à la femme et aux enfants victimes de violence établis</p>	Nombre de cas de femmes et enfants traités dans le service.	Rapport du Service de Conseil avec les cas traités	Engagement Institutionnel/ressources

	<b>Produit 3.1.5</b> Plan National pour l'Enfance approuvé et en processus de mise en œuvre.	Approbation du Plan	Plan	Engagement institutionnel
	<b>Produit 3.1.6</b> 500 responsables institutionnels de prise de décision des différents niveaux sont formés sur l'approche genre.			
	<b>Produit 3.1.7</b> Le Réseau des parlementaires sur les questions de population et développement fonctionne de manière effective.	Un Réseau de femmes ministres et parlementaires opérationnel		

<b>Effet 3.2</b> Les mécanismes de protection et de promotion des droits de l'enfant établis et opérationnels <b>Indicateurs</b> - <b>proportion de personnes qui ont une bonne connaissance des droits de l'enfant.</b> - <b>Nombre de sessions nationales/internationales avec la participation des représentants des enfants</b> - <b>Nombre d'enfants qui profitent d'une assistance sociale.</b>	<b>Produit 3.2.1</b> Le cadre de participation des enfants sur les questions de développement social est opérationnel	Parlement des Enfants établi	Décret de création du Parlement des Enfants	Engagement institutionnel
	<b>Produit 3.2.2</b> Population des 18 secteurs sensibilisée sur les droits de l'enfant	Nombre de districts qui ont bénéficié des sessions de sensibilisation	Rapports	Fonds insuffisants/résistance de la population
	<b>Produit 3.2.3</b> Conditions politiques et techniques nécessaires pour l'établissement d'un cadre juridique pour les enfants en conflit avec la loi établies	Nombre d'enfants inculpés d'une infraction ou d'un crime qui sont incarcérés séparément des adultes	Rapport du Ministère Public Général de la République	Engagement institutionnel
	<b>Produit 3.2.4</b> Le Comité National des Droits de l'Enfant dispose de la structure opérationnelle adéquate pour l'exécution des recommandations du Comité de Genève et de son plan d'Action	Nombre de recommandations mises en œuvre/activités du plan d'action	Rapport du CNDN	
	<b>Produit 3.2.5</b> Le Plan de Lutte contre la Traite et l'Exploitation des Enfants en Guinée Équatoriale mis en œuvre effectivement et en respect des droits de l'enfant	Nombre d'activités mises en œuvre et enfants victimes récupérés (rendus à leurs familles réelles)	Rapports/Études	Engagement institutionnel /Disponibilité de ressources
	<b>Produit 3.2.6</b> Mécanisme durable d'enregistrement des naissances établi et opérationnel au niveau national			

PRIORITÉ NATIONALE : <b>RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS NATIONALES</b>				
EFFET UNDAF 4 : CAPACITÉS DES INSTITUTIONS DE L'ÉTAT ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AMÉLIORÉES DANS LEUR FONCTIONNEMENT ET EFFICACITÉ DE MANIÈRE SIGNIFICATIVE				
Indicateurs:				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lois et réglemotos appliqués</li> <li>- Nombre d'entreprises qui exploitent les ressources naturelles du pays en respectant les normes de l'environnement.</li> <li>- Directives nationales de protection des PVVIH et autres groupes vulnérables appliquées.</li> </ul>				
OMD 8: FAVORISER UNE ASSOCIATION MONDIALE POUR LE DÉVELOPPEMENT				
OMD 7: ASSURER LA GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT				
<b>Effet 4.1 :</b> Système National de Programmation, Suivi et Évaluation des investissements publics opérationnel  <b>Indicadores</b> -existence d'un Plan d'investissement annuel établi selon les principes de la bonne gouvernance et des droits humains.	<b>Produit 4.1.1</b> Organes de coordination intersectorielle formés et équipés	<u>Indicateurs:</u> Nombres de structures renforcées Mécanismes de coordination établis  <u>Données de base:</u> Faible capacités institutionnelles en matière de coordination	Rapports des programmes	Difficultés de coordination intersectorielle  Faiblesse du contingent de fonctionnaires  Absence de répartition claire des compétences
	<b>Produit 4.1.2</b> La Coordination des ONGs est constituée, opérationnelle et favorise les alliances au niveau national et international	<u>Indicateurs:</u> Mécanismes de coordination établis Les membres de la coordination sont désignés et un local leur est affecté  <u>Données de base:</u> La coordination des ONGs est faible et leurs membres ne sont pas formés	Rapports d'activités des ONGs	Ressources non assurées  Insuffisance de capacités humaines et techniques au sein des ONGs
	<b>Produit 4.1.3</b> Les organes planification, programmation, suivi et évaluation des investissements publics sont opérationnels de manière effective	<u>Indicateurs:</u> Nombre de structures renforcées  Nombre de cadres formés  <u>Données de base:</u> Les capacités nationales en matière de programmation et de suivi des investissements sont encore faibles et le système en place n'est pas opérationnel	Rapport des Investissements publics  Rapports des Institutions Financières Internationales  Rapport annuel de la BEAC	Absence de volonté politique  Culture administrative

	<p><b>Produit 4.1.4</b> La Commission Nationale de Lutte contre la Corruption dispose de capacités en matière de transparence et de bonne gestion des ressources</p>	<p><u>Indicateurs:</u> Dispositif institutionnel de lutte contre la corruption fonctionnel</p> <p><u>Données de base:</u> - Corruption rampante et reconnue comme un frein au développement du pays - Climat des affaires peu sécurisant</p>	<p>Rapport des Institutions nationales de lutte contre la corruption</p> <p>Textes officiels</p>	<p>Absence de volonté politique</p> <p>Culture administrative</p>
	<p><b>Produit 4.1.5</b> Structures et mécanismes pour le transfert et la gestion de fonds de cofinancement des programmes et des projets sociaux harmonisés (Fonds Social)</p>	<p><u>Indicateurs:</u> Nombre de structures mises en place et/ou renforcées Mécanismes de transfert et de gestion des fonds de contrepartie des fonds établis</p> <p><u>Données de base:</u> Il n'existe pas encore de mécanismes concrets de transfert et de gestion des fonds de contrepartie dans les différents ministères</p>	<p>Rapports des Investissements publics</p> <p>Budget de l'Etat</p>	<p>Absence de volonté politique</p> <p>Culture administrative</p>

<p><b>Effet 4.2 :</b> Le secteur du commerce dispose des conditions nécessaires pour le développement effectif des activités économiques</p> <p><u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Normes de sécurité des aéroports répondant aux normes internationales ;</li> <li>- La Stratégie de promotion de PME intégrée dans la stratégie de développement économique et tenant compte du respect des droits humains.</li> </ul>	<p><b>Produit 4.2.1</b> Capacités de l'Aviation Civile renforcées pour son adéquation aux règlements de l'OACI</p>	<p><u>Indicateurs:</u></p> <p>Nombre de propositions de lois élaborées</p> <p>Nombre de personnel national formé</p> <p>Nombre d'avions répondant aux normes de l'OACI</p> <p><u>Données de base:</u> L'aviation civile du pays ne répond pas encore aux normes de sécurité et de sûreté, telles que reconnues par l'OACI</p>	<p>Rapport de l'OACI</p> <p>Liste noire des avions interdits</p>	<p>Absence de volonté politique</p> <p>Culture administrative</p>
---	--	---	--	---



	<p><b>Produit 4.2.2</b> Capacités nationales renforcées pour l'intégration du pays dans le cadre intégré pour la promotion du commerce</p>	<p><u>Indicateurs:</u> Structures de promotion du secteur privé et de l'emploi opérationnelles</p> <p>Nombre de personnel national formés</p> <p>Nombre d'entreprises privées nationales créées</p> <p><u>Données de base:</u> Les capacités de négociations commerciales du pays sont encore faibles, et le pays a demandé à bénéficier du programme « cadre intégré » pour la promotion du commerce</p>	<p>Rapport de la CNUCED</p> <p>Rapport du Centre de Commerce International</p> <p>Rapport de la CEMAC</p> <p>Rapport de l'OHADA</p> <p>Rapport de la BEAC</p>	<p>Volonté politique</p> <p>Disponibilité de ressources humaines et matérielles</p> <p>Appropriation du processus par la partie nationale</p>
	<p><b>Produit 4.2.3</b> Plan de formation des femmes en gestion et administration de petites et moyennes entreprises élaboré et mis en œuvre pour 150 groupements de femmes</p>	<p><u>Indicateurs:</u> Nombre des mesures institutionnelles de promotion des femmes</p> <p><u>Données de base:</u> Les capacités des groupements féminins sont encore faibles</p>	<p>Rapports des programmes</p> <p>Rapport national sur les OMD</p>	<p>Volonté politique</p> <p>Disponibilité de ressources humaines et matérielles</p> <p>Appropriation du processus par la partie nationale</p>

<p><b>Effet 4.3 :</b> Accès des Collectivités Locales aux ressources et à la prise de décision amélioré substantiellement</p> <p><b>Indicateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Pourcentage des ressources mobilisées par les communes.</b></li> <li>- <b>Nombre de projets qui ont profité d'un financement.</b></li> <li>- <b>Numéro d'ONG qui ont bénéficié d'un financement de l'État.</b></li> </ul>	<p><b>Produit 4.3.1</b> Les autorités, les organisations mineurs, les techniciens d'appui et les ONGs de toutes les communes sont formés pour mettre en œuvre de manière effective la Loi de l'Administration Locale et le programme national de développement local</p>	<p><u>Indicateurs:</u></p> <p>% du Budget National affecté aux Municipalités</p> <p>% d'éléments de politique mis en œuvre</p> <p>Nombre de proposition de lois disponibles</p> <p>Nombre de municipalités ayant bénéficié d'un financement de l'Etat</p> <p><u>Données de base:</u> Les capacités des municipalités sont encore faibles et elles ne maîtrisent pas encore les mécanismes d'accès aux différentes ressources mises à leur disposition par le Gouvernement</p>	<p>Rapport d'activités des Collectivités locales</p> <p>Budget de l'Etat (Lois des Finances)</p>	<p>Absence de volonté politique</p> <p>Culture administrative</p> <p>Moyens non assurés</p>
<p><b>Effet 4.4 :</b> La législation en vigueur est appliquée de manière effective et en accord avec les droits humains</p> <p><b>Indicateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Nombre de lois adaptées aux conventions internationales ;</b></li> <li>- <b>Nombre de rapports de suivi des conventions et des traités internationaux relatifs aux droits humains.</b></li> </ul>	<p><b>Produit 4.4.1</b> Les personnels de justice, des forces de l'ordre public et de la société civile sont formés en matière de droits humains</p>	<p><u>Indicateurs:</u></p> <p>Degré de liberté de la justice par rapports aux autres pouvoirs</p> <p>Pourcentage des textes diffusés</p> <p><u>Données de base:</u> Faible capacité institutionnelle en matière de Droits Humains</p>	<p>Rapport indépendant sur la justice</p> <p>Textes juridiques produits</p>	<p>Mentalités résistantes au changement</p> <p>Moyens non assurés</p>

	<p><b>Produit 4.4.2</b> Population informée et sensibilisée sur les lois et les procédures d'accès à la justice</p>	<p><u>Indicateurs:</u> Nombre de plaintes et de recours à la justice</p> <p>Nombre de requêtes soumises à la justice</p> <p>Perception des populations sur le respect des Droits Humains</p> <p><u>Données de base:</u> Faible recours de la population aux institutions judiciaires</p> <p>Faible connaissance des droits des femmes et des enfants</p>	Textes juridiques publiés	
	<p><b>Produit 4.4.3</b> Les parlementaires sont formés pour incorporer les conventions et les normes internationales dans la législation nationale</p>	<p><u>Indicateurs:</u> Nombre de textes des lois nationales, des Conventions et des instruments internationaux ratifiés</p> <p>Nombre de lois amendées par rapport aux traités et conventions internationales</p> <p>Nombre de lois soumises au Parlement</p> <p><u>Données de base:</u> Le parlement, bien que composé de 100 membres, ne dispose pas encore de toutes les capacités pour mieux exercer ses fonctions législatives, représentatives et de contrôle de l'action gouvernementale</p>	<p>Rapport des différentes commissions du parlement</p> <p>Journal officiel</p>	<p>Culture administrative</p> <p>Réticence aux changements</p>

	<p><b>Produit 4.4.4</b> Le personnel de la Commission Nationale des Droits Humains est formé pour effectuer le suivi adéquat des Conventions Internationales et des Lois nationales en matière de droits humains</p>	<p><u>Indicateurs:</u> Nombre d'instruments nationaux et de conventions internationales diffusés  Pourcentage de la population sensibilisée sur les droits humains  Nombre d'acteurs de la société civile informés et formés, notamment en matière d'éducation populaire sur les droits de l'homme, de la médiation et de gestion des conflits, les droits des femmes et des enfants  <u>Données de base:</u> Faible capacité des institutions et associations à promouvoir les libertés fondamentales des citoyens  Méconnaissance des droits fondamentaux des citoyens par la population y compris les forces de l'ordre et le personnel des administrations</p>	<p>Rapport du Haut Commissariat aux Droits Humains  Rapport des ONGs de défense des Droits Humains</p>	<p>Disponibilité de ressources humaines et matérielles</p>
<p><b>Efecto 4.5:</b> Les capacités nationales en matière de gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement dans les domaines de l'eau, des sols, des forêts et de la gestion de l'assainissement et des déchets renforcées <u>Indicadores del efecto :</u> - <b>Plan National de lutte contre la deforestation et la dégradation des sols opérationnel.</b> - <b>Plan national de gestion de l'environnemental mis à jour et appliqué.</b></p>	<p><b>Produit 4.5.1</b> Les instruments de gestion de l'environnement s'adaptent aux normes internationales</p> <p><b>Produit 4.5.2</b> Les connaissances sur la gestion des ressources naturelles et les risques de la détérioration de l'environnement améliorées et les meilleures pratiques diffusées</p>	<p><u>Indicateurs</u> Nombre d'instruments nationaux adaptés aux normes internationales  <u>Baseline :</u> La plupart des instruments de gestion de l'environnement ne sont pas encore adaptés aux normes internationales</p> <p><u>Indicateurs</u> Nombre de structures nationales renforcées Pourcentage de la population formé sur la gestion des ressources naturelles  <u>Baseline :</u> Il y a une faible connaissance sur la gestion des ressources naturelles et des risques de la détérioration de l'environnement</p>	<p>Différents rapports d'enquêtes  Rapport sur les OMDs</p> <p>Différents rapports d'enquêtes  Rapport sur les OMDs</p>	<p>Mentalités résistantes au changement  Moyens non assurés</p> <p>Mentalités résistantes au changement  Moyens non assurés</p>

	<p><b>Produit 4.5.3</b> L'accès à l'eau potable, à l'assainissement de base et à la protection de l'environnement est assuré dans 100 écoles d'enseignement préscolaire et primaire.</p>		<p>Différents rapports d'enquêtes  Rapport sur les OMDs</p>	<p>Mentalités résistantes au changement  Moyens non assurés</p>
	<p><b>Produit 4.5.4</b> Les technologies et les services énergétiques durables sont disponibles et les capacités des Communautés rurales à les administrer sont renforcées dans 4 villages pilotes.</p>	<p><u>Indicateurs</u> Nombre de villages pilotes ayant bénéficié des technologies et services énergétiques durables  <u>Baseline :</u> La plupart des zones rurales ne disposent pas d'électricité</p>	<p>Différents rapports d'enquêtes  Rapport sur les OMDs</p>	<p>Mentalités résistantes au changement  Moyens non assurés</p>